



Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 221 citoyennes et citoyens

PV N° 2 / 2018

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques et les remercie de leur présence. Il excuse Madame Monica Crettol, Monsieur Walter Loser et Monsieur Nicolas Barras.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour. Il désigne scrutateurs Madame Nicole Pott et Messieurs Tarcis Ançay, Johny Glettig et Michel Rey. Ceux-ci dénombrent 221 citoyennes et citoyens présents. L'Assemblée accepte l'ordre du jour. Le Président passe au prochain point.

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18.06.2018

L'Assemblée renonce à la lecture intégrale du PV. Le Président pose la question : *Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 18.06.2018 ?*

Le PV est approuvé par 217 OUI et 4 abstentions.

3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019

3.1. Introduction

Avant que le Président ne passe la parole à Monsieur Yvan Rion, responsable du Dicastère des Finances, il relève la bonne santé financière de la Commune de Crans-Montana. Il mentionne que les budgets qui seront soumis, présentent de chiffres réalistes permettant de voir l'avenir de façon sereine. Ces budgets s'inscrivent dans un contexte de prudence tout en prenant en considération les objectifs prioritaires de la communauté. Il remercie l'Assemblée de sa confiance et de sa participation à la vie de la Commune. Il invite l'Assemblée à approuver les budgets présentés. Il passe la parole à Monsieur Yvan Rion, pour de plus amples explications.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices.

3.2. Aperçu du compte administratif en CHF mios

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Charges financières	74'928'400.00	72'042'000.00	70'855'970.01
Revenus financiers	71'579'500.00	71'709'000.00	77'115'207.44
Excédent de charges	3'348'900.00	333'000.00	
Excédent de revenus			6'259'237.43
Amortissements ordinaires	15'940'000.00	14'028'000.00	13'696'879.71
Marge d'autofinancement	12'591'100.00	13'695'000.00	19'956'117.14

3.3. Impôt personnel, coefficient communal, indexation, impôt sur les chiens, taux rémunérateurs, aide à l'habitant, participation aux soins dentaires à la jeunesse

Monsieur Nicolas Féraud indique que les éléments suivants ont servis à déterminer le budget 2019. Ils seront soumis à l'approbation à l'issue de ce point.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	170 %
Coefficient d'impôt	1,2
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance)	0 %
Encouragement aux domiciliés (par adultes)	CHF 100.--
Encouragement aux domiciliés (par enfants à charges jusqu'à 25 ans)	CHF 300.--
Participation aux soins dentaires de la jeunesse	65 %
Taxes services publics (Eau et Egouts)	Harmonisation
Taxes services publics (Voirie)	d'ici au 31.12.20
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

3.4. Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus
CHARGES DE PERSONNEL	9'655'000.00	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	11'545'500.00	
INTERETS ET PROVISIONS	1'090'000.00	
AMORTISSEMENTS	16'526'500.00	
Patrimoine financier	586'500.00	
Patrimoine administratif	15'940'000.00	
CONTRIBUTIONS VERSEES	2'908'000.00	
DEDOMMAGEMENTS VERSES	19'453'000.00	
SUBVENTIONS VERSEES	12'812'400.00	
FINANCEMENTS SPECIAUX	790'000.00	
IMPUTATIONS INTERNES	148'000.00	
IMPOTS		51'107'000.00
PATENTES, CONCESSIONS		707'000.00
REVENUS DES BIENS		3'496'000.00
CONTRIBUTIONS PERCUES		13'986'000.00
RECETTES PERCUES		1'370'000.00
DEDOMMAGEMENTS PERCUS		30'000.00
SUBVENTIONS PERCUES		171'000.00
FINANCEMENTS SPECIAUX		564'500.00
IMPUTATIONS INTERNES		148'000.00
Total des charges et des revenus	74'928'400.00	71'579'500.00
Excédent de charges	3'348'900.00	

3.5. Compte d'investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION	2'185'000.00	
SECURITE PUBLIQUE	223'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	210'000.00	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	3'600'000.00	
SANTE		
PREVOYANCE SOCIALE	2'804'000.00	
TRAFIC	7'045'000.00	531'000.00
SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	7'897'000.00	132'000.00
ECONOMIE PUBLIQUE	902'000.00	280'000.00
FINANCES ET IMPOTS	3'295'000.00	
Total des dépenses et des recettes	28'161'000.00	943'000.00
Excédent de dépenses	27'218'000.00	

3.6. Aperçu des indicateurs financiers

	Moyenne	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Degré d'autofinancement	68.4%	46.3%	64.7%	104.1%
Capacité d'autofinancement	21.1%	17.8%	19.1%	26.1%
Amortissements ordinaires	10.1%	10.4%	9.9%	10.0%
Endettement net par habitant	256	1'346	1	-580
Taux du volume de la dette	98.8%	118.2%	96.6%	82.5%

Monsieur Yvan Rion termine son intervention sous les applaudissements de l'assistance.

3.7. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion :

Q : Monsieur Bruno Bonvin demande des précisions au sujet de la rubrique N° 362 du Budget de fonctionnement 2019 par natures - Subventions versées - Communes.

R : Monsieur Yvan Rion répond que cette rubrique représente les coûts de fonctionnement du Culte, soit de l'Eglise Catholique Romaine, auxquels la Commune participe.

Q : Monsieur Xavier Bestenheider précise à propos de la péréquation financière que la Commune possède de bonnes ressources financières et demande s'il n'est pas temps d'investir dans CMA.

Q : Monsieur Nicolas Féraud mentionne que s'il devait avoir un investissement, alors l'Assemblée serait consultée pour prise de décision.

P : Monsieur Philippe Frossard estime que le fait de calculer la moyenne financière n'est pas judicieux.

R : Monsieur Nicolas Féraud explique que le calcul de la péréquation financière est fixé par le Canton et s'applique uniformément à toutes les Communes.

Monsieur Nicolas Féraud remercie Monsieur Yvan Rion pour ces explications. Il rappelle que le Conseil communal invite l'Assemblée à accepter le budget tel que présenté. Il soumet les questions suivantes :

3.8. Question 1

Acceptez-vous le budget 2019 de la commune de Crans-Montana qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 74'928'400.--, des revenus de CHF 71'579'500.--, une marge d'autofinancement de CHF 12'591'100.--. Au compte d'investissements : des

dépenses de CHF 28'161'000.--, des recettes de CHF 943'000.--, une insuffisance de financement de CHF 14'626'900.-- ?

Le budget est accepté par 219 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

3.9. Question 2

Monsieur Nicolas Féraud mentionne que les liquidités très fournies permettront de faire face à une bonne partie de l'insuffisance de financement. Néanmoins, l'Assemblée doit formellement se prononcer sur la question suivante :

Acceptez-vous que la Municipalité puisse recourir à l'emprunt pour un montant de CHF 14'626'900.-- pour financer les investissements prévus en 2019 et ce pour autant qu'ils soient tous réalisés et que nos liquidités se révèlent insuffisantes ? »

Le recours éventuel au financement extérieur est accepté par 214 OUI, 1 NON et 6 abstentions.

3.10. Question 3

Acceptez-vous les décisions fiscales pour l'exercice 2019, soit une indexation des revenus à 170 %, un coefficient applicable aux taux de 1.2, l'impôt personnel de CHF 12.-- et la taxe sur les chiens de CHF 160.-- ?

Les décisions fiscales sont acceptées par 216 OUI, 1 NON et 4 abstentions.

Monsieur Nicolas Féraud remercie l'Assemblée pour sa confiance ainsi que le Service des finances pour l'excellent travail fourni et passe au point suivant.

4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

4.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud rappelle que les compétences se calculent selon l'art. 8 du Règlement d'organisation communale en fonction du budget accepté par l'Assemblée :

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	CHF 3'847'628.10
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	CHF 769'525.65
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	CHF 7'695'256.25
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	CHF 19'238'140.60
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	CHF 3'847'628.10
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	CHF 3'847'628.10

* des recettes brutes des comptes 2017 consolidés, soit CHF 76'952'562.44.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

4.2. Décision

Le Président soumet au vote la question suivante:

Acceptez-vous les compétences de l'Assemblée primaire valables pour l'année 2019 ?

Les compétences sont acceptées par 220 OUI, 0 NON et 1 absentions.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

5. Planification financière 2020-2023

5.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud rappelle qu'il s'agit d'une planification à moyen et à long terme en matière d'investissements. Il s'agit aussi d'un exercice imposé par l'Etat et qui n'est pas soumis au vote.

Il passe la parole à Monsieur Yvan Rion, responsable du dicastère Finances, pour de plus amples explications.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les chiffres.

5.2. Tableau de planification (mios CHF)

	2019	2020	2021	2022	2223	Totaux
1) Marge d'autofinancement	12,6	13,0	13,5	14,0	14,5	67,6
2) Investissements communaux ordinaires	15,1	10,0	10,0	12,0	15,0	62,1
3) EMS de Lens	2,5	5,7	5,8	2,9	-4,3	12,6
4) Centre médical intercommunal	3,0	1,9				4,9
5) Lac Chermignon	3,0	6,0				9,0
6) Compléments Martelles	0,2	2,6	1,5			4,3
7) Station eau Plan Mayen		1,6	1,6	1,6		4,8
8) Parking Etang Long		4,0	4,0			8,0
9) Investissements ACCM	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	17,4
10) Parking Moubra ACCM			6,0	6,0		12,0
11) Insuffisance de financement	-14,6	-22,3	-18,9	-12,0	0,3	-67,5

Pour le plan financier à 4 ans, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 1) Sans recettes supplémentaires, la marge d'autofinancement devrait se situer entre CHF 13 et 15 mios.
- 2) Pour maintenir les équipements de base et ceux prévisibles dans le futur.
- 3) Agrandissement de l'EMS de Lens, la subvention de l'Etat du Valais devrait être perçue au plus tard en 2023.
- 4) Création du Centre Médical du Haut-Plateau pôle Est, mise en fonction prévue au plus tard d'ici 2020.
- 5) Le rehaussement de la digue ainsi que la mise en conformité sismique du Lac de Chermignon sont prévus entre 2019 et 2020, pour autant que les dernières oppositions soient levées.
- 6) Projet d'agrandissement de l'UAPE de Martelles.
- 7) Développement du réseau d'eau potable sur Plan Mayen
- 8) En 2020 et 2021, la construction d'un parking à l'Etang Long est envisagée.
- 9) Pour maintenir les équipements de base à l'ACCM, une somme de CHF 3,5 mios par est prévue.
- 10) Les travaux de la Moubra (Aqualoisir) n'étant pas avancés, la construction du parking est donc décalée.
- 11) Si ce plan financier devrait se réaliser, il faudrait compter sur une insuffisance de financement de CHF 67,5 mios.

Monsieur Yvan Rion termine son intervention.

5.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : Monsieur Alfred Tanner relève le projet de stockage d'eau du Lac de Chermignon. Il mentionne que ceci n'est pas un projet à long terme et se demande s'il ne serait pas mieux d'investir dans l'utilisation de l'eau, par exemple?

R : Monsieur Nicolas Féraud remercie Monsieur Alfred Tanner pour son intervention et souligne l'importance de travailler dans la mise en place de mesures pour éviter le gaspillage d'eau. Il mentionne également que le projet de stockage d'eau constitue un sujet primordial pour notre région.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

6. Approbation du Crédit d'investissement CHF 5'400'000.-- pour l'achat et l'équipement du centre médical intercommunal pôle est

6.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud indique que *« la création d'un centre médical est sur les lèvres de tous les élus de nos communes et dans les engagements politiques de tous les partis depuis de nombreuses années, tout comme sur celles de nos citoyens perplexes et de nos hôtes inquiets de la paupérisation de notre service général de soins. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'une solution pragmatique et efficace à cette revendication populaire a été trouvée. En effet, après plusieurs tentatives avortées, un projet intercommunal de centre médical sera présenté et soumis, on peut le considérer comme un succès de la fusion, tant, auparavant, les divergences étaient grandes. Ce centre réunira une grande partie de médecins généralistes ainsi que de jeunes médecins intéressés »*.

6.2. Explications

Il passe ensuite la parole à Madame Romaine Duc Bonvin, Responsable du dicastère Santé, affaires sociales, jeunesse et intégration pour la présentation du Centre médical. Elle précise que c'est la Commission Santé qui a reçu le mandat du Conseil communal pour conduire ce projet. Dite commission est présidée par Madame Romaine Duc Bonvin et composée par les Conseillers Joseph Bonvin et Yvan Rion. Elle rappelle que l'Assemblée devra se prononcer ce soir sur le crédit d'engagement de 5,4 mios pour l'achat et l'équipement du centre médical qui sera situé sur la Commune de Crans-Montana. Tenant compte de la complexité et de manière à assurer une bonne gouvernance, la Commission s'est adjoint les services du bureau conseil Axio Consulting SA, représenté ce soir par Monsieur Samuel Ruffieux. Elle passe la parole à Monsieur Ruffieux pour l'explication technique du projet.

Monsieur Samuel Ruffieux explique, au moyen de slides, le projet du Centre Médical Intercommunal. Sa présentation est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur Nicolas Féraud remercie Monsieur Ruffieux pour sa présentation ainsi que pour la clarté de ses explications et passe la parole à Monsieur Yvan Rion pour des informations financières.

Madame Romaine Duc Bonvin termine cette présentation en mentionnant qu' *« il s'agit d'un projet essentiel et novateur pour notre commune et notre région. Ce centre médical intercommunal s'inscrit dans une véritable vision d'avenir pour nous tous et pour les générations futures. L'implication des trois communes et des médecins concernés démontrent clairement la nécessité d'un tel centre, dont les structures répondront de manière optimale et adaptée aux besoins médicaux de notre population. Ce projet constitue un des atouts majeurs de l'attractivité que pourra offrir notre région et notre commune à nos citoyens, résidents et touristes. Dans ce sens, je vous invite, Chères concitoyennes, chers concitoyens, à soutenir cet objet en acceptant le crédit d'engagement qui est sollicité »*.

Madame Romaine Duc Bonvin termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée. Monsieur Nicolas Féraud reprend la parole et ouvre la discussion.

6.3. Questions, Réponses, Prises de position

Q : Monsieur Marco Altherr dit ne pas comprendre la logique d'un pôle OUEST et d'un pôle EST. Il se dit consterné par les coûts supplémentaires en créant des infrastructures à double (secrétariats, centres de radiologie...). Un effort national a été demandé pour réduire les coûts de la santé. Il craint que cela contribue aux hausses des frais de la santé.

R : Monsieur Nicolas Féraud mentionne qu'il s'agit d'une volonté politique des trois Communes du Haut-Plateau et qu'il s'agit bien d'un seul et unique centre médical qui compte deux antennes.

Q : Monsieur Bruno Bonvin demande si le pôle « OUEST » sera financé par Lens et le pôle « EST » par Crans-Montana.

R : Monsieur Nicolas Féraud répond par l'affirmative.

Q : Monsieur Philippe Frossard se dit favorable à l'idée du centre médical. Il souhaite savoir à quelle hauteur d'investissement les communes vont participer au financement technique ainsi que les noms des médecins partenaires du projet.

R : Madame Romaine Duc Bonvin mentionne qu'actuellement il y a des contacts très étroits avec différents médecins (deux pôles). Elle relève que le matériel médical sera financé par la société qui exploitera le centre.

P : Le Docteur Jean-Marie Tschopp adresse ses félicitations au Conseil communal pour la réalisation de ce projet. Il soulève la problématique liée aux médecins qui partiront bientôt à la retraite et demande si la Commune a réfléchi aux conséquences. Il soutient activement la création de ce centre médical. L'Assemblée applaudit son intervention.

R : Monsieur Nicolas Féraud mentionne que la Commune est consciente de ce dernier point. Madame Romaine Duc Bonvin préconise les synergies entre les différents acteurs de ce projet pour que l'on puisse aller de l'avant. Le Conseil communal entend bien les préoccupations de la population.

Q : Madame Borgeat demande : Est-ce des ambulances ont été prévues au centre médical?

R : Monsieur Nicolas Féraud précise qu'une ambulance sera disponible dans la station durant toute l'année prochaine, certainement à la Maison du feu. Madame Romaine Duc Bonvin mentionne que deux places de dépose ont été également prévues dans le nouveau centre médical.

P : Monsieur Philippe Frossard incite à la prudence dans la réalisation de ce projet.

R : Monsieur Nicolas Féraud souligne que ce centre médical sera construit de façon pérenne.

Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a plus de questions et propose de passer au vote.

6.4. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée à accepter le Règlement et soumet la question suivante :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 5,4 millions destiné à l'acquisition et à l'aménagement du Centre Médical Intercommunal / CMI pôle EST ?

Le crédit d'investissement est accepté par 197 OUI, 5 NON et 19 abstentions.

7. Approbation de la fusion ESR-SIESA

7.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud résume le message du Conseil communal à l'Assemblée. Il passe la parole à Monsieur François Felley, directeur général de l'ESR pour de plus amples informations.

7.2. Présentation

Monsieur François Fellay présente les objectifs et le processus de la fusion à l'aide de la présentation en annexe.

7.3. Questions, Réponses, Prises de position

Q : Quelle serait la place réservée à Crans-Montana au Conseil d'Administration ?

R : Monsieur François Fellay mentionne que Crans-Montana deviendrait le 3^{ème} actionnaire de la nouvelle société et donc qu'il y occupera une place de choix.

Q : Monsieur Michel Duc demande si après la fusion la valeur de la nouvelle société serait équivalente.

R : Monsieur François Fellay répond par la négative.

Q : Madame Calado souhaite savoir s'il y aura deux factures séparées.

R : Monsieur François Fellay informe qu'il y aura un seul distributeur et donc une seule facture. Le nom de la société reste encore inconnu.

L'Assemblée est invitée à se prononcer. Monsieur Nicolas Féraud constate qu'il n'y a plus de questions et propose de passer au vote.

7.4. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite l'Assemblée à accepter le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement d'énergie électrique. Il soumet la question suivante :

Approuvez-vous le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique ?

Le Règlement est accepté par 221 OUI, 0 NON et 0 abstentions. La création de la nouvelle société est acceptée.

8. Sujets d'actualité et divers

Monsieur Nicolas Féraud ouvre la discussion.

8.1. Questions, Réponses, Prises de position

P : Monsieur Alois Rey souhaite savoir dans combien de temps le plan d'aménagement du territoire définitif sera disponible.

R : Monsieur Nicolas Féraud mentionne que cela prendra entre 5 à 7 ans.

Q : Monsieur Pierre-Michel Rey souhaite savoir s'il est possible d'uniformiser la limitation de vitesses dans toute la station.

R : Monsieur Nicolas Féraud mentionne que des tests ont été faits. Aussi, compte tenu de la complexité du sujet, la limitation de la vitesse restera à 50 km/heure.

Q : Monsieur Alois Rey souhaite savoir si le Conseil communal possède le droit de vote.

R : Monsieur Nicolas Féraud répond par l'affirmative. Toutes les propositions soumises ce soir étaient soutenues par le Conseil à l'unanimité.

Le Président observe qu'il n'y a pas d'autre divers. Il remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il invite l'assistance à partager un vin chaud, souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous et clôt l'Assemblée à 22h05.

Le Président :
Nicolas Féraud

Le secrétaire :
Marcel Riccio



Crans-Montana, le 17 décembre 2018